

Réponse de la FERPA au Livre Vert sur le Vieillissement

1. Comment promouvoir pour tous des politiques de vieillissement actif et en bonne santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie? Comment mieux préparer les enfants et les jeunes à la perspective d'une espérance de vie plus longue? Quel type de soutien l'UE peut-elle apporter aux États membres?

La Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées (FERPA) représente plus de 10 millions de membres répartis dans 26 pays de l'Union, dont elle est le porte-parole. C'est à ce titre qu'elle répond à la Consultation lancée par la Commission, en insistant donc davantage sur les personnes âgées, tout en inscrivant sa réponse dans celle de la Confédération des Syndicats Européens (CES), dont elle est membre.

Comme le reconnaît la Commission, « jamais auparavant autant d'Européens n'ont connu une vie aussi longue ». Mais l'augmentation de l'espérance de vie et surtout l'espérance de vie en bonne santé ne sont pas égales pour toutes et tous. Les conditions de vie, les conditions de travail et les métiers/emplois exercés durant la vie professionnelle sont des déterminants essentiels en ce domaine, notamment à la retraite. Ainsi, diverses études ont montré que l'espérance de vie au moment de la retraite, d'un ouvrier était de 10 années inférieures à celle d'un cadre supérieur. Pour la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées (FERPA) il est nécessaire et important pour la Commission, et les États membres d'agir d'une manière globale et préventive, c'est-à-dire dès le plus jeune âge, sur l'amélioration des conditions de vie des Européennes et des Européens. Et lorsqu'ils/elles sont en âge de travailler sur leurs conditions de travail, notamment en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail ainsi que sur la prévention

Il est également reconnu que le vieillissement actif et sain implique la promotion de modes de vie sains tout au long de la vie et de niveaux d'activité physique et sociale. Pour un grand nombre de personnes âgées, en raison de leurs faibles revenus de retraite, la seule activité physique qu'elles peuvent se permettre et qui n'est pas coûteuse est la marche.

Au lieu de cela, une aide économique devrait être fournie par les États afin que ces personnes puissent fréquenter les gymnases, les piscines et autres lieux similaires. Le sport contribue à réduire le risque de maladie et, par conséquent, le soutien économique nécessaire à sa pratique est une contribution à la prévention de ce risque.

Enfin, il ne faut pas oublier que la population vieillissante n'est pas homogène, qu'il y aurait une seule et même population. Aussi, faut-il différencier les différentes catégories pour mettre en place des propositions de réformes et des réponses adaptées et ne jamais oublier le terme de retraités.

2. Quels sont les principaux obstacles à l'apprentissage tout au long de la vie? À quelle étape de la vie la suppression de ces obstacles pourrait-elle faire la plus grande différence? Comment s'attaquer spécifiquement à ce problème dans les zones rurales et éloignées?

L'accès de toutes et tous à la formation dès le plus jeune âge est également déterminant, ainsi que la formation tout au long de la vie. Cela permettra aux générations futures lorsqu'elles

deviendront âgées de pouvoir s'adapter, y compris en termes de nouvelles technologies aux évolutions du monde dans lequel elles vivront, ce qui n'a pas été le cas pour de nombreuses personnes âgées actuelles, qui n'ont eu ni ces possibilités, ni ces opportunités.

Lorsque la Commission dit que « le vieillissement actif et en bonne santé est un choix et une responsabilité personnels », cette affirmation est, pour la FERPA, pour le moins relative. De nombreux facteurs déterminant un "vieillissement actif et en bonne santé" ne sont en réalité pas le résultat d'un choix personnel mais aussi, dans une large mesure, le résultat des services et équipements collectifs et communautaires disponibles. En effet, pour mener une vie saine et en bonne santé, la nutrition n'est pas le seul déterminant : un habitat sain, des conditions d'hygiène et des équipements sanitaires satisfaisants ou avec une bonne isolation par exemple, des services de santé et de prévention à proximité, des moyens de transports accessibles et suffisamment répartis sur le territoire, etc... sont aussi des conditions essentielles. Les Etats-membre, en concertation avec les élus locaux, les associations de personnes âgées et leurs organisations ont une responsabilité certaine en ces domaines. Mais la Commission a également sa part de responsabilité, notamment dans la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux, qui, par exemple, au principe 19 stipule que « *les personnes qui en ont besoin ont accès...à une aide au logement de qualité* » ou au principe 16 : « *Chacun a le droit d'accéder en temps opportun à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de haute qualité* » .

3. Quelles mesures politiques novatrices visant à améliorer la participation au marché du travail, en particulier des travailleurs âgés, devraient-elles être envisagées de manière plus approfondie?

La FERPA est très circonspecte quand elle entend la Commission parler d' « améliorer la participation au marché du travail, en particulier des travailleurs âgés, », notamment quand elle la met en regard de la population en « âge de travailler ». depuis trop longtemps dans le langage européen et de certains Etats-membres, cette notion de « participation des travailleurs âgés au marché du travail » signifie reculer l'âge légal de la retraite. Pour la FERPA, cette question de « la main-d'œuvre active » est mal posée. Dans l'élaboration des politiques européennes, il semble que l'on se préoccupe davantage de retarder la « sortie du travail », c'est-à-dire l'âge de départ à la retraite que de « l'entrée dans le marché du travail », autrement dit du chômage des jeunes, aggravée avec la crise de la COVID 19 mais qui préexistait. L'effort est à porter pour la Commission, comme pour les Etats-membres, sur cette question, qui touche à la fois aux conditions d'éducation et de formation des jeunes, notamment en luttant contre les inégalités tant sociales, ethniques ou régionales par exemple, qu'aux exigences des entreprises qui, lorsqu'elles embauchent un primo-demandeur d'emploi, voudraient que la jeune personne embauchée soit immédiatement performante. Les solutions qui existent peuvent être dans une revalorisation et un développement de la formation en alternance ou dans le tutorat, au sein de l'entreprise, non seulement des jeunes « entrepreneurs » et des « entrepreneurs » plus âgés, comme s'interroge la Commission, mais entre les jeunes et les personnes plus âgées, comme l'ont préconisé les partenaires sociaux européens dans leur Accord du Dialogue européen, auquel la FERPA a participé – sur « le vieillissement actif et la solidarité entre les générations » de 2017. Pour la FERPA, prolonger la durée (théorique, puisque près d'1 sur 2, n'est plus d'emploi après 55 ans!) d'activité des personnes âgées au-delà de l'âge légal de la retraite, c'est empêcher de libérer des emplois, à

l'autre bout de la chaîne, ce qui est inacceptable pour elle et incohérent. Mais aussi et surtout, il conviendrait de supprimer toutes les barrières liées à l'âge, car dans de nombreux pays, les travailleurs de plus de 50 ans sont déjà difficiles à employer et restent longtemps au chômage, L'âge entrave l'emploi des travailleurs âgés, et il est donc nécessaire de renforcer les mesures en faveur de l'emploi des travailleurs âgés et leur pleine intégration permettre de s'intégrer pleinement contrevenant à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE qui interdit la discrimination fondée sur l'âge. La Commission européenne doit assumer sa part de responsabilité dans son application.

4. Est-il nécessaire de mettre en place davantage de politiques et d'actions au niveau de l'UE pour soutenir l'entrepreneuriat des seniors? Quel type de soutien est nécessaire au niveau de l'UE et comment pouvons-nous nous appuyer sur les exemples réussis d'innovation sociale sous forme de tutorat entre jeunes entrepreneurs et entrepreneurs plus âgés?

Comme il a déjà été dit précédemment, lier uniformément la durée d'activité à l'augmentation de l'espérance de vie, c'est aggraver les inégalités entre les personnes au travail en fonction de la nature et du type d'emploi qu'elles occupent. De même, pour la FERPA, un effort important doit être prioritairement porté sur l'emploi des femmes. Chacun sait que les conditions d'emplois des femmes en Europe (travail précaire, temps partiels souvent imposés, interruptions de carrière – non compensées financièrement - pour s'occuper des enfants et de plus en plus maintenant de leurs parents âgés, non partagé avec le conjoint ou partenaire des responsabilités et tâches familiales, etc...) et surtout les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes, les pénalisent, non seulement durant leur vie professionnelle, mais aussi et surtout pendant leur retraite, avec des pensions, pour toutes ces causes particulièrement inférieures à celles des hommes. Les femmes âgées et très âgées font partie des personnes les plus exposées au risque de pauvreté, et de grande pauvreté, au moment de leur retraite. Il est urgent que la Commission prenne enfin et de manière urgente, des mesures législatives propres à remédier efficacement, à cette situation que la FERPA connaît bien et qu'elle estime scandaleuse, au regard notamment du pilier 15 du Socle Européen des Droits Sociaux : « *Les salariés et les indépendants ont droit à une pension de retraite proportionnelle à leurs cotisations et constituant un revenu suffisant. Les femmes et les hommes ont des chances égales d'acquies des droits à pension. Chacun a droit à des ressources lui permettant une vie digne dans la vieillesse.* » et du pilier 14 « *Toute personne disposant de ressources insuffisantes a droit à des dispositions adéquates pour un revenu minimum pour mener une vie digne à tous les stades de la vie et à un accès pratique aux biens et services qui favorisent l'autonomie des personnes* »

5. Comment les politiques de l'UE peuvent-elles aider les régions moins développées et les zones rurales à gérer le vieillissement et le dépeuplement? Comment les territoires de l'UE touchés par le double défi du dépeuplement et du vieillissement peuvent-ils mieux exploiter l'économie des seniors?

Les Etats-membres se doivent d'investir de manière conséquente, égale et coordonnée dans tous leurs territoires, notamment en termes de transports suffisants et adaptés, de services publics et de santé. La pandémie, dont les personnes âgées ont fait particulièrement et douloureusement les frais ont mis en évidence de véritables « déserts » non seulement médicaux (absence de médecins, d'équipements hospitaliers, de pharmacies... par exemple) mais aussi sociaux (solitude, logements vétustes et inadaptés à la population vieillissante, absence de commerces de proximité, favorisant les rencontres et les échanges, etc...). L'Union doit encourager les Etats membres dans leurs investissements. Par exemple, les Fonds Structurels Régionaux destinés, même si c'est important, aux Régions européennes les plus en retard en termes de développement économique, devraient permettre également de « revitaliser » en termes de tissus humains et sociétaux, ces zones délaissées par des aides financières conditionnées ou spécifiques. Pour la FERPA, il est urgent de remettre au centre des politiques européennes, « l'humain » et non « l'économique » auquel il est souvent sacrifié.

6. De quelle manière le bénévolat des personnes âgées et l'apprentissage intergénérationnel pourraient-ils être mieux soutenus, notamment par-delà les frontières, pour favoriser le partage des connaissances et la participation civique? Quel rôle pourrait jouer une plateforme numérique, ou d'autres initiatives au niveau de l'UE, et à qui ces initiatives devraient-elles s'adresser? De quelle manière pourrait-on combiner des actions de bénévolat associant des jeunes et des personnes âgées ou des actions bénévoles de jeunes en faveur de personnes âgées dans le cadre d'initiatives intergénérationnelles?

Afin de gérer le vieillissement démographique en Europe, qui affecte les personnes et leur vie, l'UE doit renforcer la solidarité intergénérationnelle à tous les niveaux pour créer des emplois de qualité pour les femmes et les hommes, avec une rémunération égale, également afin de combler le fossé des pensions, des modes de vie sains, des services sociaux efficaces et des systèmes de pension qui peuvent continuer à assurer la prospérité quand on vieillit. La solidarité entre les générations doit être un élément indispensable de la relance européenne.

Si la FERPA soutient le développement des technologies numériques, elle attire l'attention sur le fait que la plupart des personnes retraitées actuelles n'ont pas été formées à ces nouvelles technologies et ne seront pas en mesure de se former à l'utilisation autonome des services de numérisation. Le vieillissement actif dans une société où les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place, suppose la maîtrise et l'accès à ces outils. Sans un effort d'aide à la formation aux nouvelles technologies, à l'équipement, à l'accès aux réseaux de communication, les personnes âgées seront réduites à une condition de citoyens de second rang. La numérisation des services a entraîné un accès limité et difficile aux services et une dépendance accrue à l'égard des proches ou des "personnes autorisées" chez de nombreuses personnes âgées, notamment les plus de 80 ans et les personnes sans instruction. Celles qui vivent seules, quel que soit leur lieu de résidence, sont dans une situation particulièrement difficile. Il est nécessaire de fournir aux personnes âgées des conseils et une aide pour qu'elles puissent obtenir toutes les informations nécessaires, afin qu'elles puissent prendre des décisions indépendantes, utiliser les services numériques, etc. en temps voulu. Grâce à des

mesures incitatives, la Commission européenne pourrait contribuer à fournir cette assistance aux communautés locales. Pour éviter la « fracture numérique » des personnes âgées, il faut que les Etats- membres développent des politiques d'accompagnement des personnes concernées.

La FERPA considère qu'être « actif » ne se limite pas à être dans le milieu du travail, mais c'est pouvoir être « actif » dans la société, y trouver toute sa place et si tant est que les pensions soient d'un niveau suffisant, continuer d'être des « acteurs » économiques et non des personnes « assistées ». Il conviendrait que les Etats-membres, voire la Commission puissent « quantifier », le « travail » fourni, à travers les activités de bénévolat des retraités et personnes âgées. La FERPA ne cesse de le répéter, les personnes âgées ne sont pas une charge pour la société, mais un investissement, une opportunité, et la contribution qu'elles apportent souvent en tant que bénévoles dans la société et au sein des familles en est un exemple.

7. Quels services et quel environnement favorable devraient être mis en place ou améliorés afin de garantir l'autonomie, l'indépendance et les droits des personnes âgées et leur permettre de participer à la société?

A travers les besoins des personnes âgées, il existe des potentialités d'emplois et des services à développer. Mais, il y a des conditions à remplir pour satisfaire cet objectif. En effet, aujourd'hui ces emplois de service aux personnes âgées, voire dépendantes quel que soit leur âge, sont fortement féminisés, peu reconnus socialement et professionnellement et peu valorisés et rémunérés – c'est pourquoi, nous pensons qu'il en est ainsi. De plus, les personnels souffrent, bien souvent d'un manque de formation et lorsqu'elles -puisque ce sont souvent des femmes – travaillent dans des établissements d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées, elles souffrent de conditions de travail déplorables et harassantes. La priorité y est donnée à la rentabilité économique au détriment de la qualité de vie des personnes résidentes et des conditions de travail des personnels. Dans tous les Etats-membres, les budgets consacrés aux soins et plus généralement à la santé ont été diminués de peur d'aggraver les déficits publics, alors que d'autres ressources existent, notamment à travers la fiscalité, en luttant contre la fraude et l'évitement fiscal ou les placements des capitaux dans des « pays fiscaux ». L'Union et les Etats membres doivent s'engager résolument dans la lutte contre ces opérations et tendre vers une harmonisation européenne en termes de taxation et de fiscalité, notamment lorsque les « paradis fiscaux » se situent au sein même de l'Union Européenne. La FERPA reconnaît que des petits pas ont été engagés dans ce sens, mais ils restent trop timides pour être « significatifs » et efficaces. La FERPA appelle donc la Commission à prendre des mesures plus audacieuses en ce domaine.

8. Comment l'UE peut-elle aider les personnes âgées vulnérables qui ne sont pas en mesure de protéger leurs propres intérêts financiers et personnels, en particulier dans des situations transfrontières?

La Commission doit encourager les Etats-membres, à développer des services de proximité et s'assurer que tous les territoires sont correctement couverts, et pas seulement les grandes métropoles. Ce sera une manière efficace de préserver les personnes âgées les plus vulnérables. De même dans les établissements où elles sont hébergées, il faut,

obligatoirement, mettre en place des espèces de « conseils d'établissements », où elles seraient représentées et défendues, le cas échéant, par leurs organisations, les syndicats et leurs représentants légaux. Car, notamment, La maltraitance des personnes âgées est une réalité trop souvent occultée.

9. De quelle manière l'UE peut-elle soutenir les efforts déployés par les États membres pour garantir une plus grande équité des systèmes de protection sociale entre les générations, les hommes et les femmes, les classes d'âge et les groupes de revenus pour veiller à ce qu'ils restent sains sur le plan budgétaire?

Négligeant une approche fondée sur les droits, comme le préconise l'Agence européenne des droits fondamentaux, le Livre Vert prend position sur le vieillissement, sous l'angle de son impact sur la croissance économique, la durabilité, la stabilité fiscale. Les systèmes de santé et de soins de longue durée et les systèmes de protection sociale sont considérés principalement en lien avec leurs coûts. Pour la FERPA, il convient d'aborder ces questions en prévoyant également des investissements destinés à améliorer les conditions de vie des personnes âgées, en les considérant comme une ressource susceptible de générer des richesses et, en prenant en compte, la contribution qu'elles apportent souvent en tant que bénévoles dans la société et au sein des familles par exemple. En outre, les systèmes de pension ne peuvent pas être analysés uniquement dans l'optique de la durabilité et en identifiant le relèvement de l'âge de la retraite comme la seule solution. En revanche, pour parler de durabilité, il faut connaître le rapport entre actifs et retraités et séparer, dans tous les pays européens, les dépenses de pension des dépenses d'aide sociale afin de disposer de données homogènes sur les dépenses de pension liées aux cotisations versées et sur les dépenses d'aide sociale, qui doivent être supportées par l'impôt. En outre, nous devons harmoniser la fiscalité des pensions.

10. Comment réduire et combattre les risques de pauvreté chez les personnes âgées?

La première réponse pour réduire ou mieux éradiquer risque de pauvreté des personnes retraitées est tout d'abord, d'une part, de leur permettre, durant leur vie au travail d'acquérir des salaires décents et d'assurer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, ce qui leur permettront au moment de la retraite de toucher des pensions décentes. La Commission a lancé deux initiatives sur ces deux sujets, l'une en ce qui concerne l'instauration d'un minimum de salaire en Europe et l'autre sur la transparence des salaires entre les hommes et les femmes. Mais, pour la FERPA, les « recommandations » ne suffisent pas, il faut des contraintes législatives, sous forme de directives contraignantes et qui soient effectivement appliquées dans les Etats membres. Mais, il n'y a rien de tel pour les pensions. Combattre la pauvreté des personnes âgées dans l'Union européenne ou l'exclusion sociale nécessite tout d'abord de garantir des pensions adéquates et régulièrement revalorisées, avec des services publics sociaux et sanitaires efficaces qui savent répondre à leurs besoins, en évitant que le coût des services ne pèse sur des pensions déjà faibles., la FERPA réclame l'instauration d'une pension minimale légale à travers toute l'Europe qui soit supérieur au seuil de pauvreté. Or, à l'exception de seulement deux pays, tous les autres minima de pension, quand ils existent, sont inférieurs au seuil de pauvreté. La FERPA dénonce avec force cet état de fait. Ce serait l'un des principaux outils pour réduire le risque de pauvreté parmi les personnes

âgées et rendre effectif le pilier 15 du Socle Européen des Droits Sociaux qui énonce que « *chacun a droit à des ressources qui permettent une vie digne dans la vieillesse* ».

11. Comment garantir des pensions adéquates pour les personnes (principalement des femmes) ayant effectué des activités non rémunérées (souvent des soins à la personne) durant une grande partie de leur vie active?

Mais un autre moyen, qui concerne plus spécifiquement les femmes, car ce sont elles les plus souvent concernées dans les faits, mais pas exclusivement les femmes, c'est d'instaurer une « équivalence » salariale, qui compterait dans le montant de la pension, pour les activités d'éducation ou de prise en charge des parents ou de personnes âgées ou souffrant de handicap, activités qui n'entrent pas aujourd'hui dans le montant de la pension.

12. Quel rôle pourraient jouer les pensions complémentaires pour garantir un niveau de revenus suffisant à la retraite? De quelle manière pourraient-elles être étendues à l'ensemble de l'UE et quel serait le rôle de l'UE dans ce processus?

La FERPA revendique également de renforcer, grâce à ces ressources renouvelées, les systèmes légaux de pensions fondés sur la solidarité et qui sont universels, à l'inverse des « pensions professionnelles » complémentaires, qui, encore aujourd'hui, couvrent très inégalement les salariés, à l'exception de deux pays où ils sont mis en place par des Conventions Collectives couvrant la quasi-totalité des salariés. Ces pensions professionnelles, sont fondées sur les cotisations versées, mais sans garanties pour le capital accumulé, car elles sont fondées sur les placements financiers qui, sur le long terme sont aléatoires et soumis aux aléas des marchés. De plus pour y avoir droit, dans la plupart des cas, il faut travailler à temps plein et avoir un salaire suffisant pour pouvoir « épargner ». Et en cas de chômage ou d'interruption de carrière, il n'y a donc pas de versements. Enfin, au moment de toucher cette « pension complémentaire », pour un même capital accumulé, lorsqu'il sera transformé en rentes, il y a une discrimination entre les hommes et les femmes, car celles-ci toucheront moins, car le montant de la rente sera calculé en fonction de l'espérance de vie « actuarielle » du ou de la pensionnée. Or, comme les femmes ont une espérance de vie actuarielle, plus longue que les hommes, la rente versée sera moindre.

En aucun cas, donc, les pensions complémentaires, qu'elles soient professionnelles ou non, ne sont la réponse adéquate et ne sauraient être encouragées comme la solution pertinente pour toutes et tous.

13. Comment l'UE peut-elle soutenir les efforts déployés par les États membres pour concilier la fourniture de soins de santé adaptés et abordables et une couverture médicale de longue durée avec la viabilité budgétaire et financière?

Le droit à la santé et à des soins de longue durée sont un droit humain et ne saurait être soumis aux règles budgétaires traditionnels. Les États-Membres n'ont pas encore tiré tout le parti des potentialités fiscales qu'ils possèdent et qui leur permettrait de satisfaire ce droit. Mais, il faut d'abord sortir de la règle des déficits budgétaires du Traité de Maastricht, pour l'instant simplement suspendue. Pour la FERPA, il n'y a pas de fatalité à l'augmentation des

cotisations. C'est pourquoi, elle revendique une réforme de la fiscalité au niveau européen et une lutte plus ferme et audacieuse, contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux, comme il a déjà été dit. Cette réforme s'impose d'autant plus, que la fiscalité actuelle, partout en Europe, pèse plus sur les revenus salariaux, voire sur les pensions, que sur les autres revenus, y compris ceux du capital et des placements financiers. La FERPA propose également de revoir, la fiscalité des entreprises qui pénalisent aujourd'hui, celles qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre, décourageant l'embauche de salariés

Dans le cadre de la négociation collective et du dialogue sociale, les Etats-membres doivent rendre attrayants les métiers et les services à la personne, en revalorisant les salaires et en assurant la formation des personnels, non pas comme c'est le cas depuis plusieurs années, en rognant à la baisse les budgets destinés à la protection sociale et à la santé, mais en déployant des moyens conséquents. Il y va de la dignité des personnes âgées et du droit de mener une vie digne. Un vieillissement actif et en bonne santé nécessite une Europe capable de placer au centre de ses choix politiques la garantie de systèmes de santé publique grâce à des instruments permettant de dépasser les compétences des États membres en matière de politique de santé. La protection de la santé est un bien universel qui ne peut avoir de frontières. Une forte coordination européenne est donc essentielle pour influencer la gestion de la santé publique et les choix de politique sanitaire des différents pays. Sinon, le pilier 16 du Socle Européen affirmant que « *chacun a le droit d'accéder en temps opportun à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de haute qualité* » et le pilier 18, affirmant de son côté que « *Tout le monde a droit à des soins de longue durée abordables et de grande qualité, en particulier sous la forme de soins à domicile et de services communautaires* » resteront lettres mortes

14. De quelle manière l'UE pourrait-elle aider les États membres à relever les défis communs en matière de soins de longue durée? Quels objectifs devraient être poursuivis et quelles mesures devraient être appliquées au moyen d'un cadre stratégique de l'UE abordant des défis tels que l'accessibilité, la qualité, le caractère abordable ou les conditions de travail? Quels sont les éléments à prendre en considération pour les zones à faible densité de population? .

L'UE peut soutenir les efforts des États membres en encourageant les investissements dans la protection de la santé, et non en les intégrant dans des budgets équilibrés et en adoptant . une directrice européenne sur la dépendance dans la dignité..

15. Comment les personnes âgées peuvent-elles tirer parti de la numérisation de la mobilité et des services de santé? De quelle manière pourrait-on améliorer l'accessibilité, la disponibilité, le caractère abordable et la sécurité des possibilités de transport public pour les personnes âgées, notamment dans les zones rurales et isolées?

Selon l'article 25 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, les personnes âgées ont le droit de participer à la vie sociale et politique. Dans de nombreux endroits, les personnes âgées ou les questions les concernant sont décidées sans elles. La FERPA demande un soutien aux communautés locales pour permettre aux personnes âgées de prendre part aux décisions locales sur les questions qui les concernent, et pas seulement les questions sociales. Comme elle l'a dit précédemment, pour la FERPA, si le développement du numérique est utile, il ne peut être question de passer au « tout numérique », notamment en matière de santé.

Si, pour des consultations bénignes, la consultation numérique peut être une réponse pour lutter contre les déserts médicaux – et à conditions que les personnes âgées aient accès à ces outils et sachent s’en servir – souvent la rencontre « humaine », le contact humain avec le praticien ou la praticienne est plus efficace pour le bien-être de la personne âgée que tous les médicaments qui pourraient lui être prescrits. La pandémie que nous avons connue et les confinements qui s’en sont suivis, ont mis douloureusement en évidence le mal-être, psychologique d’une part, mais aussi physique des personnes âgées contraintes à l’isolement.

16. Sommes-nous suffisamment attentifs aux causes et aux conséquences de la solitude lors de l’élaboration des politiques? Quelles mesures pourraient être prises pour éviter la solitude et l’isolement social des personnes âgées? Quelle aide l’UE peut-elle apporter?

Il faut favoriser la participation des personnes âgées à la vie politique, culturelle et sociale de chaque localité, municipalité, communauté, en motivant la création et/ou la constitution de « Conseils de personnes âgées » (qui pourraient être des lieux de rencontre, de participation, de débat et de consultation sur les questions qui concernent les personnes âgées, même sur des questions d’intérêt général), comme il existe des conseils de jeunes dans de nombreux endroits.

17. Quel rôle peuvent jouer les maisons intergénérationnelles et la vie dans de tels lieux dans l’aménagement urbain et rural pour relever les défis liés au vieillissement de la population? Comment pourrait-on mieux exploiter cette initiative?

Pour rompre la solitude des personnes âgées, dans leurs plans d’urbanismes et d’aménagement des territoires, les municipalités et/ou les responsables locaux et territoriaux doivent éviter de « ghettoïser » les personnes âgées, dans des quartiers spécifiques, loin en plus de toutes commodités. Les responsables d’urbanisme doivent consulter, comme il a été évoqué précédemment, dans l’élaboration de leurs aménagements, les personnes âgées ou leurs associations et en cela, y compris les organisations syndicales qui les représentent, localement et nationalement. Il faut favoriser au maximum le brassage des populations, quels que soient les âges, comme par exemple, en favorisant le partage de la maison de la personne âgée, qu’elle soit en propriété ou en location, sur une base volontaire par des jeunes comme accompagnement pour éviter la solitude et en même temps pour la transmission de la mémoire, des expériences et comme un "pacte" entre deux personnes qui croient en cette coexistence et ce pacte intergénérationnel. Cela suppose également que l’installation des services de proximité soient encouragés par des primes à l’installation par exemple et que soient développés des réseaux de transports, accessibles aux personnes âgées ou aux personnes souffrant d’un handicap et avec des horaires qui facilitent les déplacements. Dans cette même optique, les résidences pour personnes âgées ne devraient pas être de grands bâtiments complexes, avec un grand nombre de résident.e.s, afin de mieux promouvoir le traitement et la qualité humaine que chacun mérite et plus encore chez les personnes âgées.